

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

2 rue du Porte Clos Haut

41000 BLOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé

Auditeur en durabilité

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé

Auditeur en durabilité

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS
2 rue du Porte Clos Haut
41000 BLOIS

775 367 451

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Blois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « Introduction » de l'annexe de vos comptes annuels qui précise les conséquences du changement de méthode comptable lié à l'application, pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice, des règlements comptables ANC 2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance les notes de l'annexe «Principes Règles et Méthodes comptables » qui précisent les dispositions du plan comptable général et des règlements comptables ANC 2018-06 pour l'établissement des présents comptes annuels

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Une attention particulière a été portée au traitement comptable des conséquences du sinistre de l'Abbaye Saint Georges.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières et des opérations juridiques y afférentes
- Le traitement comptable des legs et des engagements liées aux legs
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

Une attention particulière a été portée aux traitements comptables des opérations juridiques de l'exercice.

De plus, constatant des défaillances dans l'application des procédures recommandées par votre association, des diligences complémentaires ont été mises en œuvre pour nous assurer de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Président et votre trésorier en collaboration avec votre Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économiste diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras

Le 28 mai 2026

Pierre-Emmanuel FORT

L'un des Associés

SAS FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Douai

BILAN ACTIF

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,06		0,04
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	16 722,98	8 033,99	8 688,99		5 311,01	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				45,93		37,99
Terrains	29 980,00		29 980,00		29 980,00	
Constructions	15 030 622,59	11 202 520,31	3 828 102,28		3 988 071,67	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	793 163,75	677 568,70	115 595,05		126 648,80	
Autres immobilisations corporelles	970 699,66	742 626,61	228 073,05		84 438,32	
Immob. corp. en cours, av. acptes	3 861 174,39	1 940 688,00	1 920 486,39		700 109,64	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés	781 333,34		781 333,34			
Immobilisations financières				0,13		0,10
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	177 231,37	160 551,37	16 680,00		10 224,70	
Autres immobilisations financières	2 390,00		2 390,00		2 390,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	21 663 318,08	14 731 988,98	6 931 329,10	46,11	4 947 174,14	38,13
Stocks et en-cours						
Créances				4,96		4,06
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	29 968,51	10 000,01	19 968,50		42 065,63	
Créances reçues par legs ou donations	173 060,91		173 060,91		-61 572,48	
Autres créances	847 956,08	344 055,85	503 900,23		542 259,21	
Charges constatées d'avance	48 149,39		48 149,39		3 938,25	
Valeurs mobilières de placement	4 887 739,49	63 241,42	4 824 498,07	32,10	3 746 638,07	28,88
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	2 530 221,11		2 530 221,11	16,83	3 754 739,50	28,94
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	8 517 095,49	417 297,28	8 099 798,21	53,89	8 028 068,18	61,87
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	30 180 413,57	15 149 286,26	15 031 127,31	100	12 975 242,32	100

BILAN PASSIF

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		50,49		58,49
Fonds propres statutaires	7 589 359,89		7 589 359,89	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Réserves pour projet de l'entité				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Autres réserves				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Report à nouveau	3 522 791,54	23,44	4 471 367,43	34,46
<i>Dont report à nouv. des act. en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Excédent ou déficit de l'exercice	1 522 705,68	10,13	-948 575,89	-7,31
<i>Dont résultat des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Situation nette (sous-total)	12 634 857,11	84,06	11 112 151,43	85,64
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 12 634 857,11	84,06	11 112 151,43	85,64
Fonds reportés liés aux legs ou donations	954 393,75	6,35	234 689,37	1,81
Fonds dédiés	385 401,37	2,56	401 888,95	3,10
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II) 1 339 795,12	8,91	636 578,32	4,91
Provisions pour risques	83 099,27	0,55	313 169,33	2,41
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 83 099,27	0,55	313 169,33	2,41
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	124 945,12	0,83	268 769,68	2,07
Dettes des legs ou donations			47 794,00	0,37
Dettes fiscales et sociales	128 015,81	0,85	117 438,01	0,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 465,49	0,06		
Autres dettes	710 824,39	4,73	479 041,55	3,69
Produits constatés d'avance	1 125,00	0,01	300,00	
TOTAL DES DETTES	(IV) 973 375,81	6,48	913 343,24	7,04
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 15 031 127,31	100	12 975 242,32	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
Produits d'exploitation				
Cotisations	90,00		90,00	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	17 577,40		35 826,76	
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	716 843,48		1 220 907,89	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	5 973,67		2 295,33	
Vers. des fondateurs ou cons. dot. consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 111 460,02		1 920 893,33	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	1 083 912,14		460 482,11	
Contributions financières	68 437,80		102 864,50	
Reprises sur amort., dépréciations et provisions	599 636,77		272 324,52	
Produits des cessions d'immobs. incorp. et corp.	6 000,00		18 519,00	
Utilisations des fonds dédiés	35 450,68		10 485,49	
Autres produits	1 475 556,34		50 311,66	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 120 938,30		4 095 000,59	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	31 968,41		43 324,61	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 987 085,59		1 682 367,44	
Aides financières	215 057,72		221 306,22	
Impôts, taxes et versements assimilés	115 867,66		112 914,30	
Salaires	808 406,61		945 168,08	
Cotisations sociales	526 863,37		450 288,22	
Dotations aux amort. et aux dépréciations	538 649,14		2 614 022,75	
Dotations aux provisions	57 126,00		185 311,37	
Val. comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	18 963,10		19 380,55	
Autres charges	484 429,80		1 922,40	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 784 417,40		6 276 005,94	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 336 520,90		-2 181 005,35	
Produits financiers				
De participation			55 789,35	
D'autres val. mobilière et créances actif immobilisé	34 950,60		43 825,98	
Autres intérêts et produits assimilés	95 925,58		40 650,53	
Reprises sur dépréciations et provisions	71 758,42		66 980,86	
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	64 435,60		79 834,09	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instr. de trésor.				

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
		total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	267 070,20		287 080,81	
Charges financières					
Dotations aux amort., dépréciations et provisions		63 241,42		71 758,42	
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immob. financières cédées				288,70	
Charges nettes sur cess. de VMP, d'instr. de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	63 241,42		72 047,12	
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	203 828,78		215 033,69	
3-RÉSULTAT COURANT av. impôts	(I-II+III-IV)	1 540 349,68		-1 965 971,66	
Produits exceptionnels	(V)			1 134 509,39	
Charges exceptionnelles	(VI)			109 396,62	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)			1 025 112,77	
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	17 644,00		7 717,00	
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	6 388 008,50		5 516 590,79	
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	4 865 302,82		6 465 166,68	
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 522 705,68		-948 575,89	
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
Charges des contrib. volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOL. EN NAT.					
TOTAL		1 522 705,68		-948 575,89	

ANNEXE COMPTABLE



SOMMAIRE ANNEXE

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Produite
Crédits-bail	Produite
Locations	Produite
Etat des stocks	Non applicable
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Produite
Engagements	Produite
Avantages et ressources provenant de l'étranger	Produite
Origine des ressources	Produite
Ventilation des ressources	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Produite
Honoraires CAC	Produite
Les effectifs	Produite
Autres informations	Produite

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'objet social de l'Association diocésaine de Blois a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise Catholique.

L'Association Diocésaine de Blois a été constituée le 30/01/1926, déclarée à la Préfecture de Blois le 30/01/1926 et publiée au journal officiel du 20/02/1926.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- L'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse ;
- L'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes ;
- Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise ;
- L'acquisition ou la location et administration temporelle du grand séminaire, des petits séminaires et de leurs annexes.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Les ressources de l'association sont:

- Les cotisations de ses membres,
- Les produits des troncs ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- Les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance,
- Les revenus de ses biens meubles et immeubles,
- Les produits des dons et legs, et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Autres informations :

Les comptes présentés comprennent les entités de l'Association Diocésaine de Blois disposant d'une comptabilité autonome et d'au moins un compte de trésorerie placé sous l'autorité d'un responsable.

L'Association Diocésaine est constituée de :

- La Curie qui représente les services centraux de l'Association Diocésaine,
- 26 Paroisses,
- 8 Services Diocésains.

Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

Pour la présentation des comptes additionnés, les opérations réciproques entre les entités sont éliminées dans les comptes de bilan et de résultat, pour obtenir les comptes annuels désignés sous l'appellation "Association Diocésaine de Blois".

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 15 031 127,31 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 522 705,68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Résidence universitaire Saint Louis

Le litige opposant l'association diocésaine à la société Immobilière 3F s'est traduit par un accord transactionnel de 75 108 €. En conséquence, la provision pour risque de 234 690 € a été reprise sur l'exercice.

Abbaye de Saint Georges

Les travaux de reconstruction du domaine de l'Abbaye de Saint Georges se portent à 3 832 604 € au 31 décembre 2025. Les indemnités d'assurance comptabilisés en produits représentent un montant de 695 002 €. Le cout final estimé de la reconstruction étant supérieur à sa valeur vénale, la dépréciation constatée en 2024 est maintenue sur l'exercice pour 1 940 688 €.

La dissolution et la liquidation de l'association du domaine de l'Abbaye de Saint-Georges en 2025 ont conduit :

- A la fin du bail emphytéotique qui liait l'association diocésaine de Blois, propriétaire à l'association du domaine de l'Abbaye de Saint Georges. Les agencements comptabilisés à l'actif de cette dernière sont transmis au bailleur pour une valeur nulle, leur valeur comptable étant supérieure à la valeur vénale des constructions,
- à la dévolution des actifs de l'association du domaine de l'Abbaye de Saint Georges dans le patrimoine de l'association diocésaine de Blois. Ils consistent essentiellement en une reprise d'une avance auprès de l'association diocésaine. Figurait à l'actif du bilan de cette dernière, une créance de 259 981 €. Celle-ci a été comptabilisée en perte sur l'exercice. Elle a été compensée par une reprise de dépréciation de 259 800 € constituée au cours des exercices précédents.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Legs et successions :

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Concernant les donations entre vifs, la « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

celles-ci.

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;

- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;

- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;

- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;

- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;

- en produits dans le cas contraire.

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Les biens immobiliers reçus en legs en 2025 ont été enregistrés à l'actif du bilan pour 781 333,34 €.

La partie des legs comptabilisés durant l'exercice et non encore transférés sont comptabilisés dans le compte de fonds reportés pour 954 393,75 €.

Durant l'exercice 2025, les créances sur legs reportés ont été encaissées pour 329 866,87 €. Une reprise du même montant sur les fonds dédiés a été comptabilisée.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

L'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Il s'agit d'un changement de réglementation et donc d'un changement de méthode comptable.

Les modifications apportées sont présentées de manière prospective (Art. 831-3 du PCG). Elles consistent essentiellement :

- En une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- à la suppression de la technique des transferts de charges.

La première application du règlement ANC 2022-06 entraîne les conséquences suivantes sur la présentation des comptes annuels :

- Regroupement des produits et charges exceptionnelles en deux lignes,
- Reclassement des immobilisations en cours parmi les avances et acomptes,
- Reclassement des charges constatées d'avance parmi le poste « autres créances ».

Les casuels auparavant enregistrés en prestations de service sont désormais comptabilisés en autres produits.

Pour la bonne information du lecteur, le bilan et le compte de résultat certifiés 2024 sont intégrés à la fin de l'annexe comptable des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		20 ans
Concessions, brevets et droits		1 à 3 ans
Mobilier		1 à 10 ans
Agencements et aménagements		1 à 20 ans
Matériels et outillages		5 à 10 ans
Installations générales		5 à 10 ans
Oeuvres d'art		1 à 10 ans
Matériel de transport		3 à 5 ans
Matériel informatique		1 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Les immobilisations financières sont constituées par :

- Des prêts et avances à des partenaires :

La valeur brute est constituée par le solde des avances restant dues soit un total de 177 231,37 euros.

Au 31/12/2025, ces prêts et avances ont été provisionnés à hauteur de 160 551,37 euros.

- Des dépôts de garantie :

La valeur brute correspond aux montants versés à l'origine soit 2 390 euros.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La contribution volontaire en nature (Bénévolat) demeure très importante dans les secteurs paroissiaux et les services diocésains. Elle est réduite au niveau de la Curie. Au sujet des dispositions de l'article 211-4 du règlement 2018-06, la C.E.F. considère que les missions bénévoles réalisées au sein de l'Eglise ne sont que les devoirs du baptisé, qui traduit en acte son engagement pour son Eglise. En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes de l'Association Diocésaine n'ont pas été réalisés.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Les oeuvres d'art ont fait l'objet d'un reclassement comptable. Ce dernier affecte les mouvements des tableaux des immobilisations et des amortissements.

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	11 723,78	4 999,20
TOTAL	11 723,78	4 999,20
Immobilisations corporelles		
Terrains	29 980,00	
Constructions sur sol propre	3 927 166,84	180 001,00
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	10 794 148,84	129 305,91
Installations techniques, matériel et outillages industriels	775 569,04	18 220,70
Installations générales, agencements et aménagements divers (1)	97 710,41	994 666,67
Matériel de transport	141 209,29	7 500,00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	329 781,25	298 148,60
Emballages récupérables et divers	241 599,06	
Immobilisations corporelles en cours	2 626 671,56	1 205 933,36
Avances et acomptes	14 126,08	14 443,39
TOTAL	18 977 962,37	2 848 219,63
Immobilisations financières		
Prêts et autres immobilisations financières	173 166,07	16 000,00
TOTAL	173 166,07	16 000,00
TOTAL GENERAL	19 162 852,22	2 869 218,83
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		994 666,67

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			16 722,98	
TOTAL			16 722,98	
Immobilisations corporelles				
Terrains			29 980,00	
Constructions sur sol propre			4 107 167,84	
Constructions inst. générales, agencements			10 923 454,75	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		625,99	793 163,75	
Inst. générales, agencements et aménag. div. (1)	180 000,00	33 333,33	879 043,75	
Matériel de transport		11 261,64	137 447,65	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		4 956,42	622 973,43	
Emballages récupérables et divers	129 030,89		112 568,17	
Immobilisations corporelles en cours			3 832 604,92	
Avances et acomptes			28 569,47	
TOTAL	309 030,89	50 177,38	21 466 973,73	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		9 544,70	179 621,37	
TOTAL		9 544,70	179 621,37	
TOTAL GENERAL	309 030,89	59 722,08	21 663 318,08	
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		213 333,33	781 333,34	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 à 3 ans	Linéaire	6 412,77	1 621,22		8 033,99
TOTAL			6 412,77	1 621,22		8 033,99
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre	1 à 20 ans		3 441 808,06	49 649,06		3 491 457,12
Const. inst. gén., agencts	1 à 20 ans		7 291 435,95	419 627,24		7 711 063,19
Inst. tech., mat. et out. industriels	5 à 10 ans		648 920,24	29 274,45	625,99	677 568,70
Inst. générales, agencts divers	5 à 10 ans		78 864,04	3 090,96		81 955,00
Matériel de transport	3 à 5 ans		132 035,96	2 982,78	11 261,64	123 757,10
Matériel de bureau, informatique	1 à 10 ans		291 088,61	138 214,15	4 956,42	424 346,34
Emballages récupérables et divers	1 à 10 ans		223 873,08	5 242,38	116 547,29	112 568,17
TOTAL			12 108 025,9	648 081,02	133 391,34	12 622 715,6
TOTAL GENERAL			12 114 438,7	649 702,24	133 391,34	12 630 749,6

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations en-cours	1 940 688,00			1 940 688,00
TOTAL	1 940 688,00			1 940 688,00
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	160 551,37			160 551,37
TOTAL	160 551,37			160 551,37
Sur comptes clients	57 146,53		47 146,52	10 000,01
Autres provisions pour dépréciation	675 614,27	63 241,42	331 558,42	407 297,27
TOTAL GÉNÉRAL	2 834 000,17	63 241,42	378 704,94	2 518 536,65

ETAT DES CRÉANCES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	177 231,37		177 231,37
Autres immobilisations financières	2 390,00		2 390,00
Actif circulant			
Autres créances clients	29 968,51	29 968,51	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 434,98	16 434,98	
Groupe et associés (2)	343 595,05	343 595,05	
Débiteurs divers	626 550,41	626 550,41	
Charges constatées d'avance	48 149,39	48 149,39	
TOTAL	1 244 319,71	1 064 698,34	179 621,37
Créances reçues par legs ou donations	173 060,91	173 060,91	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	48 149,39
TOTAL	48 149,39

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	13 177,00
Autres créances	1 008,00
Disponibilités	22 593,93
TOTAL	36 778,93

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	7 589 359,89				7 589 359,89
Report à nouveau	4 471 367,43			948 575,89	3 522 791,54
Excédent ou déficit de l'exercice	-948 575,89		948 575,89	-1 522 705,68	1 522 705,68
TOTAL	11 112 151,4		948 575,89	-574 129,79	12 634 857,1

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Pour rappel, figurent en fonds dédiés 134 804€ correspondant au solde de fonds versés, entre 2003 et 2007 par la fondation GASSURP dont le siège est situé à Balzers, Lichtenstein.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation			À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement	Transfert	montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds reportés liés aux legs	234 689,37		329 866,87		1 049 571,25	954 393,75	
Subvention d'exploitation GASSURP	134 804,00					134 804,00	
ROMORANTIN : travaux	100 784,00		6 299,00			94 485,00	
ROMORANTIN : acquisition de chaises	3 915,00		3 915,00				
MONTOIRE : travaux	62 797,33		4 186,49			58 610,84	
Fleurissement plaque p.coindre	2 000,00					2 000,00	
Prévention abus sexuels	21 000,00		10 584,64		5 000,00	15 415,36	
Pastorale des jeunes	64 960,77					64 960,77	
COUR CHEVERNY : sono église					470,00	470,00	
fonds dédiés migrants	10 465,55		10 465,55		13 493,10	13 493,10	
Fonds dédiés sur dons	1 162,30					1 162,30	
TOTAL	636 578,32		365 317,55		1 068 534,35	1 339 795,12	

ETAT DES PROVISIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	313 169,33	62 620,19	292 690,25	83 099,27
TOTAL	313 169,33	62 620,19	292 690,25	83 099,27
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations corporelles	1 940 688,00			1 940 688,00
Sur immobilisations autres immobs financières	160 551,37			160 551,37
Sur comptes clients	57 146,53		47 146,52	10 000,01
Autres provisions pour dépréciation	675 614,27	63 241,42	331 558,42	407 297,27
TOTAL	2 834 000,17	63 241,42	378 704,94	2 518 536,65
TOTAL GÉNÉRAL	3 147 169,50	125 861,61	671 395,19	2 601 635,92
Dont dotations & reprises d'exploitation		62 620,19	339 836,77	
Dont dotations & reprises financières		63 241,42	331 558,42	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	124 945,12	124 945,12		
Personnel et comptes rattachés	26 652,50	26 652,50		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 085,21	71 085,21		
Impôts sur les bénéfices	17 644,00	17 644,00		
Autres impôts et taxes assimilées	11 798,00	11 798,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 465,49	8 465,49		
Groupes et associés (2)	466 231,91	466 231,91		
Autres dettes	244 592,48	244 592,48		
Produits constatés d'avance	1 125,00	1 125,00		
TOTAL	972 539,71	972 539,71		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 125,00
TOTAL	1 125,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 247,13
Dettes fiscales et sociales	35 634,33
Autres dettes	49 300,44
TOTAL	128 181,90

LEGS, DONATION OU ASSURANCES- VIE POUR PRODUITS ET CHARGES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 803 731,69
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	33 218,16
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	329 866,87
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	33 333,33
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 049 571,25
Solde de la rubrique	1 083 912,14

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Une provision pour indemnités de retraite est constituée pour le personnel salarié des services de la Curie. Cette provision est calculée charges fiscales et sociales incluses (taux moyen retenu de 33%). Elle est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie (tables de mortalité de 2015) et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles (taux de 0.98%). Le montant provisionné dans les comptes de l'Association au titre des engagements pour départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 25 973 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET RECUS :

1/ L'Association Diocésaine de Blois a accordé, le 9 janvier 2006, un prêt à usage, ou commodat trentenaire au profit de la Communauté des Béatitudes pour le domaine de Burtin à Nouan le Fuzelier (Loir et Cher), propriété de l'Association Diocésaine.

2/ L'Association Diocésaine de Blois a accordé, le 11 février 2014, un prêt à usage, ou commodat trentenaire au profit de l'Association « Les Amis de Jérusalem à Magdala » pour le compte des Fraternités de Jérusalem pour le domaine de la Briquerie à La- Ferté-Imbault (Loir et Cher), propriété de l'Association Diocésaine.

3) L'engagement du diocèse de Blois au titre des pensions et retraites des prêtres aînés incarnés s'élève, pour l'année 2025, à un montant de 759 674,11 €. Cette charge correspond à la solidarité diocésaine envers les prêtres âgés ayant servi dans le diocèse.

AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le diocèse n'a pas bénéficié d'avantages ou ressources supérieurs à 50 000€ en provenance de l'étranger sur l'exercice 2025.

Etat du contributeur	Date d'obtention	Personnalité juridique du contributeur	Nature	Avantage et ressource		Montant ou valorisation
				Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	
	21/01/2025	Personne physique	Don Suisse	Direct	chèque	300,00
Total						300,00
TOTAL						300,00

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	14 640,00	14 040,00
CABINET FORT ET ASSOCIES	14 640,00	14 040,00
TOTAL	29 280,00	28 080,00

LES EFFECTIFS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Effectif moyen annuel	13,02	13,02
PERSONNEL SALARIÉ	13,02	13,02

RAPPEL DES COMPTES 2024

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

209 Addition Curie Paroisses et Services

Le 28/05/2025 09:14:40

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2024 Au 31/12/2024

Période N-1 du 01/01/2023 Au 31/12/2023

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	11 723,78	6 412,77	5 311,01	
Immobilisations corporelles				
Terrains	29 980,00		29 980,00	29 980,00
Constructions	14 721 915,68	10 733 244,01	3 988 671,67	4 349 072,03
Installations Techniques, mat, outillages Industriels	1 585 869,05	1 374 781,93	211 087,12	205 014,57
Immobilisations corporelles en cours	2 626 671,56	1 940 688,00	685 983,56	
Avances et acomptes	14 126,08		14 126,08	2 260,36
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				89 000,00
Immobilisations Financières				
Prêts	170 776,07	160 551,37	10 224,70	6 870,00
Autres	2 390,00		2 390,00	2 390,00
TOTAL (I)	19 162 852,22	14 215 678,08	4 947 174,14	4 684 586,96
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 522,53	57 146,53	5 376,00	11 093,50
Créances reçues par legs ou donations	282 483,37		282 483,37	370 045,05
Autres	720 884,95	603 855,85	117 028,90	186 731,19
Valeurs mobilières de placement	3 818 396,49	71 758,42	3 746 638,07	5 695 607,34
Disponibilités	3 754 739,50		3 754 739,50	2 498 576,78
Charges Constatées d'avance	3 938,25		3 938,25	99 692,15
TOTAL (II)	8 641 964,89	732 760,80	7 910 204,09	8 801 746,01
Frêts d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	27 805 817,11	14 948 438,88	12 857 378,23	13 486 332,97

Page 51/5

RAPPEL DES COMPTES 2024

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

209 Addition Curie Paroisses et Services

Le 28/05/2025 09:14:40

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2024 Au 31/12/2024

Période N-1 du 01/01/2023 Au 31/12/2023

	MONTANT	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires	7 589 359,89	10 168 074,74
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réparti à nouveau	4 471 367,43	
Excédent ou déficit de l'exercice	-948 575,89	1 892 632,58
Situation nette (sous total)	11 112 151,43	12 060 727,32
TOTAL (I)	11 112 151,43	12 060 727,32
FONDS REPORTÉS ET DÉBITÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	234 689,37	264 449,05
Fonds déduits	401 888,95	392 993,89
TOTAL (II)	636 578,32	657 442,94
PROVISIONS		
Provisions pour risques	313 169,33	373 113,59
TOTAL (III)	313 169,33	373 113,59
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	128 568,30	125 919,29
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	150 905,59	75 511,38
Dettes des legs ou donations	47 794,00	
Dettes fiscales et sociales	117 438,01	102 058,60
Autres dettes	350 473,25	85 565,00
Produits constatés d'avance	300,00	5 994,85
TOTAL (IV)	795 479,15	395 049,12
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	12 857 378,23	13 486 332,97

RAPPEL DES COMPTES 2024

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

209 Addition Curie Paroisses et Services

Le 28/05/2025 09:14:40

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2024 Au 31/12/2024

Période N-1 du 01/01/2023 Au 31/12/2023

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	90,00		120,00		-30,00	-25
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	35 826,76		25 416,47		10 410,29	41
Ventes de prestations de service	1 220 907,89		1 119 791,91		101 115,98	9
dont parrainages			500,00		-500,00	-100
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	2 295,33				2 295,33	
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	2 038 806,38		2 161 126,67		-122 320,29	-6
Legs, donations et assurances-vie	339 558,44		351 238,04		-11 679,60	-3
Contributions financières	102 864,50				102 864,50	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	272 324,52		63 684,06		208 640,46	328
Utilisations des fonds dédiés	10 485,49		265 003,57		-254 518,08	-96
Autres produits	68 830,66		207 485,19		-138 654,53	-67
Total I	4 091 989,97		4 193 865,91		-101 875,94	-2
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	43 324,61		47 893,86		-4 569,25	-10
Autres achats et charges externes	1 682 367,44		2 234 969,11		-552 601,67	-25
Aides financières	221 306,22		316 396,31		-95 090,09	-30
Impôts, taxes et versements assimilés	112 914,30		105 398,94		7 515,36	7
Salaires et traitements	945 168,08		1 036 029,76		-90 861,68	-9
Charges sociales	450 288,22		455 248,14		-4 959,92	-1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 799 334,12		763 660,83		2 035 673,29	267
Report en fonds dédiés	19 380,55		265 409,82		-246 029,27	-93
Autres charges	1 922,40		446,49		1 475,91	331
Total II	6 276 005,94		5 225 453,26		1 050 552,68	20
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 184 015,97		-1 031 587,35		-1 152 428,62	112
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	140 265,86		96 934,07		43 331,79	45

PRG 2/4

RAPPEL DES COMPTES 2024

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

209 Addition Curie Paroisses et Services

Le 28/05/2025 09:14:40

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2024 Au 31/12/2024

Période N-1 du 01/01/2023 Au 31/12/2023

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	66 980,86		139 708,30		-72 727,44	-51
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	79 834,09		116 981,95		-37 147,86	-32
Total III	287 080,81		353 624,32		-66 543,51	-19
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	71 758,42		154 438,86		-82 680,44	-54
Intérêts et charges assimilées			655,55		-655,55	-100
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	288,70		73 905,41		-73 616,71	-100
Total IV	72 047,12		228 999,82		-156 952,70	-69
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	215 033,69		124 624,50		90 409,19	73
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-1 968 982,28		-906 962,85		-1 062 019,43	117
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	67 313,03		105 810,15		-38 497,12	-36
Sur opérations en capital	560 567,47		3 000,00		557 567,47	18586
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	420 639,51		2 716 963,48		-2 296 323,97	-85
Total V	1 048 520,01		2 825 773,63		-1 777 253,62	-63
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	20 396,62		17 730,20		2 666,42	15
Total VI	20 396,62		17 730,20		2 666,42	15
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 028 123,39		2 808 043,43		-1 779 920,04	-63
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 717,00		8 428,00		-711,00	-8
Total des produits (I + III + V)	5 427 590,79		7 373 263,86		-1 945 673,07	-26
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 376 166,68		8 480 611,28		895 555,40	16
EXCEDENT OU DEFICIT	-948 575,89		1 892 632,58		-2 841 228,47	-150
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévoles						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						

Page 4/4